



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 Novembre 2022

L'an 2022, le 28 Novembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 21 Novembre 2022, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 8 Absents : 0 Excusé : 2

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN

Excusés : X.HUSSON, pouvoir à M.ZIMMERLIN – G.LHEUREUX, pouvoir à MC.REMY

Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

22-32

Création d'un emploi d'agent recenseur

CDD

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

La création d'un emploi de contractuel en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de :

- 1 emploi d'agent recenseur, contractuel, à temps non complet, pour la période allant du 3 Janvier 2023 au 28 Février 2023

L'agent sera rémunéré à raison de :

- 0.98€ par feuille de logement remplie

- 1.35€ par bulletin individuel

Une indemnité de 50€ par cession de formation sera également attribué à l'agent recenseur.

Pour : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN

Fait le 28 Novembre 2022

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 8/12/2022

Affiché en Mairie le 8/12/2022

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 051-215103656-20221128-2022_32-DE